



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

**PROCES-VERBAL COMITE SYNDICAL  
JEUDI 13 DECEMBRE 2018 A COSNAC**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JEAN-GEORGES MERMET : RECEVEUR - COMPTABLE PUBLIC- TRESOR PUBLIC ALLASSAC

**ETAIENT EXCUSES :**

M. GERARD SOLER : MAIRE DE COSNAC

M. GABRIEL FREYSSINET : PRESIDENT D'HONNEUR

**DELEGUES PRESENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE ET COMMUNES INDIVIDUELLES (COMPETENCES HORS GEMAPI ET OP AMENAGEMENTS)		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS : 50	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
ALLASSAC	CHRISTOPHE BOULOUX – JEAN-LOUIS VAUJOUR	
AYEN	LIONEL DELORD, PHILIPPE RAUGEL	
BRIGNAC LA PLAINE	JEAN-LOUIS FILLAIRE,	ROBERT LAFEUILLE
BRIVE LA GAILLARDE	JEAN-PIERRE VERNAT, ALEXANDRE BONNIE	
CHABRIGNAC	BERNARD CHARRIERAS	BERANGERE LACROIX
CHARTRIER FERRIERE		ANNE MAILLARD, GUY ROQUES
CHASTEaux	RAYMOND LAFONT	YVAN MOULENE
COSNAC	PAUL MONTEIL, GUILLAUME PELISSIER	
CUBLAC	PATRICK VIGNOT	DANIEL PAJOT
DAMPNIAT	JEAN-PIERRE BERNARDIE, GUY COSTE	
DONZENAC	PHILIPPE LAVAUX, DOMINIQUE MOMOT	
ESTIVALS		MICHEL BIGEAT, HUBERT BOURNOL
ESTIVAUX		MARYSE CHAUZAS, ROBERT LYORIT
JUGEALS NAZARETH		PHILIPPE TILLET, FRANCIS BLAISE-FONDER
JUILLAC		JEAN-PIERRE CROISY, JOSETTE FARGETAS
LA CHAPELLE AUX BROCS	SYLVIE VILLEBONNET	PHILIPPE MERCIER
LARCHE	FRANÇOISE JUILLAT, SIMONE FRANÇOISE DUSSERT	
LASCAUX		ALAIN ZIZARD, ALAIN DAUPHIN
LISSAC SUR COUZE	COLETTE POMAREL	FRANCK VALET
LOUIGNAC	REGIS LESCURE	AMELIE PAVIE
MALEMORT	ALAIN RIGOUX, JEAN-PAUL AVRIL, PATRICE PRIMAULT	DENIS LEMIERE
MANSAC	SONIA GOUDOUR, DANIEL AUZELOUX	
NESPOULS	BERNARD ROCHE, JEAN-PIERRE WATTEBLED	
NOAILLES		JEAN-MARC FILONCZUK, MICHEL COUFFY
OBJAT	VERONIQUE DALY	ANDRE PERRIER (POUVOIR A V DALY)
PERPEZAC LE BLANC	JEROME LAURIER	SANDRINE LABROUSSE
ROSIERS DE JUILLAC		SEBASTIEN NEYRAT, CELINE GAUL
SADROC	JACQUES LABROUSSE,	JEAN-MARC CHAUZU
SAINT AULAIRE	FABIEN SORIN	MARIE-CELINE VERNISEAU
SAINT BONNET LA RIVIERE		LOUISETTE CURNIL, GILBERT VILLEPREUX
SAINT BONNET L'ENFANTIER		SOPHIE LEFEVRE, GILLES FREMINET
SAINT CERNIN DE LARCHE	JEROME CARBONNEL, ALAIN MARTY	
SAINT CYPRIEN	BERNADETTE BRUNAUD, JOSIANE ROQUE	

SAINT CYR LA ROCHE		LAURENT COLIN, JEAN-PHILIPPE DELAGE
SAINT PANTALEON DE LARCHE P	MARIE-PAULE TOURNADOUR, DENIS LOUBRIAT	
SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	JEAN-PIERRE BERGEAL, BERNARD FARRUGIA	
SAINT ROBERT		MICHEL LESECO, YOAN PASCAREL
SAINT SOLVE		JEAN-CLAUDE MAURY, ALICE MAILLOT
SAINT VIANCE	JOELLE FERAI, DANIEL SEGERAL	
SAINTE FEREOLE	MAURICE GOLFIER	PIERRE DAUDY
SEGONZAC		LAURENT SEGUY, JEAN-LOUIS MICHEL
TURENNE	CHRISTIAN BOUBERT	JEAN-PAUL CLERGEAU
USSAC	RENE PLANADE, RENE RONDEAU	
VARETZ	AIME PONS	JRAN-PHILIPPE TAURISSON
VARS SUR ROSEIX	CHRISTINE CORCORAL, CEDRIC BOURDU	
VIGNOLS	GERARD PETIT	OLIVIER SAVIGNAC
VOUTEZAC		JEAN-CLAUDE REYNAUD, LOUIS CAPELLOT
YSSANDON		DIDIER DUBUIS, STEPHANE VEZINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE ET COMMUNES INDIVIDUELLES (CARTES HORS GEMAPI)		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS : 12	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
CONDAT SUR GANA VEIX	MICHEL PLAZANET, JACQUES PLENSA	
ESPARTIGNAC	JEAN-CLAUDE BOMBILLON, EMMANUEL PRECIGOUT	
EYBURIE		NATHALIE CHASSAGNE, ERIC DUMOND
LAMONGERIE	JEAN CLAUDE BERNIS	SERGE VERDIN
MASSERET	BERNARD LABORIE, MANUEL CAILLAUD	
MEILHARDS		STEPHANE MALIGNE, JEAN-JACQUES CAFFY
ORGNAC SUR VEZERE		PHILIPPE BRAVARD, PIERRE PARVEAU
PERPEZAC LE NOIR	JOSETTE HAMMES, ALAIN LEULIER	
SAINT-YBARD		LAURENCE GERBE, SANDRINE CHASSAING
SALON LA TOUR		NATHALIE ROBERT, CHRISTIAN BERGER
UZERCHE	PHILIPPE NOUVET, GUY LONGEQUEUE	
VIGEOIS	DANIELLE DUMONT,	JEREMY AUTEF (POUVOIR A D.DUMONT)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULL'AGGLO ET COMMUNES INDIVIDUELLES (CARTES HORS GEMAPI)		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS : 4	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
TULLE'AGGLO	JOSIANE BRASSAC-DIJOUX, ROGER CHASSAGNARD, CHRISTINE FAURIE	BETTY DESSINE
CHAMBOULIVE	BERNARD GOURINEL	JEAN-LUC RONDEAU (POUVOIR A B.GOURINEL)
PIERREFITTE		ISABELLE PARNEIX, THIERRY BAISSIERES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS : 6	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
BEYSSAC		THEODORE BEYSSAC, ALAIN DUBUISSON
CONCEZE	GEORGES MACARY	PASCAL HERMAND
ST MARTIN SEPERT		SANDRINE BOSSELUT, ANDRE HENAUT
ST PARDOUX CORBIER	DANIEL BOUDINET	PASCAL PLATAUX
ST SORNIN LAVOLPS	SERGE BEAUFILS, DOMINIQUE DORMOY	
TROCHE	GUY LACHAUD, JACQUES FEYDEL	

**ADMINISTRATION SIAV :**

MME CHANTAL VALADE : SECRETAIRE GENERAL

M. MATHIAS ROUX : COORDINATEUR DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les signatures sont au registre des délibérations.

En l'absence de monsieur le maire de Cosnac, pris par d'autres engagements, M. Guillaume PELISSIER, maire adjoint accueille chaleureusement l'assemblée à Cosnac.

M. Jean-Pierre BERNARDIE, président du SIAV, remercie les membres présents de leur fidélité, et présente M. Jean-Georges Mermet, nouveau receveur et comptable public en remplacement de Mme Marie-Pierre Porte qui a pris d'autres fonctions depuis septembre 2018.

Le président demande de respecter une minute de silence en l'honneur de Jean-Baptiste PEYRAT, vice-président et membre actif du SIAV décédé en juillet 2018 et des victimes de l'attentat de Strasbourg, puis accueille les nouveaux délégués remplaçants ou nouvellement élus suite à l'adhésion de nouveaux membres. Ce qui porte à 142 délégués représentant les EPCI FP et commune à titre individuelles selon les différentes cartes proposées, soit : opérations aménagements, GEMAPI, sauvegarde du patrimoine, sentier, Natura 2000 (carte réservée aux communes situées sur le tracé du site Natura 2000 « vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne »).

#### **Nouveaux délégués :**

- **CABB – Allasac : Mr Jean-Louis VAUJOUR en attente délib CABB**

#### **➤ CCPLP – 6 communes**

- **Beysac** : Mmes Mrs Théodore ISSOMBO, Alain DUBUISSON, Françoise PINAUD, Muriel DUPUY
- **Conceze** : Mmes Mrs Pascal HERMAND, Georges MACARY, Bernadette LASCAUX, Gilbert GOLFIER
- **Saint Martin Sepert** : Mmes Mrs André HENAUT, Sabine BOSSELUT, Liliane MARSAC, Robert BESSE
- **Saint Pardoux Corbier** : Mmes Mrs Daniel BOUDINET, Pascal PLATAUX, Guy DEVEIX, Hélène LARRIEUX
- **Saint Sornin Lavolps** : Mmes Mrs Serge BEAUFILS, Guy LEFEBVRE, René BOYER, Dominique DORMOY
- **Troche** : Mmes Mrs Guy LACHAUD, Jacques FEYDEL, Marie-Christine BURG, François SERMADIRAS

#### **➤ TULLE AGGLO – représentants des communes de CHAMBOULIVE et PIERREFITTE carte GEMAPI**

- Mmes Mrs Josiane BRASSAC-DIJOUX, Roger CHASSAGNARD, Betty DESSINE, Christine FAURIE, Josette FARFAL, Henri JAMMOT, Annie GAUVREAU, Annie CUEILLE

#### **I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme François JUILLAT est secrétaire de séance.

#### **II- -APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 juin 2018**

Le président soumet le procès-verbal du comité syndical du 25 juin 2018 à approbation qui est validé à l'unanimité par les membres.

### III- ADMINISTRATION GENERALE

#### INFORMATIONS :

1. Demande adhésion au SIAV de la commune d'YSSANDON, pour les cartes sentier, et sauvegarde du patrimoine :

Le président fait part de la demande d'adhésion de la commune d'Yssandon au SIAV pour les cartes « sentiers » et « sauvegarde du patrimoine ». En raison, de la modification des statuts en cours d'écriture,

2. Présentation de la Modification des statuts comprenant :

- La refonte de l'ensemble des statuts et la mise en conformité.
- La modification de la composition du nombre de délégués pour une mise en application lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Le président propose de valider ces demandes au prochain comité syndical.  
Les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité.

3. Le périmètre du SIAV 68 communes

- CABB : 48 communes (avec commune nouvelle de Malemort)
- Tulle AGGLO : 2 communes
- CCP Uzerche : 12 communes
- CCP Lubersac Pompadour : 6 communes

En fonction de la configuration du SIAV, Syndicat mixte à la carte, les délégués des EPCIFP ont élu les mêmes délégués que les communes qui adhèrent à une carte sauf l'Agglo de Tulle qui a des délégués différents des communes de Pierrefitte et Chamboulive.

Le président précise que l'item 12 (hors GEMAPI) n'a pas été retenu par l'Agglo de Tulle, et propose aux délégués présents de revoir cette possibilité. Cet item est dédié à l'animation, la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

#### CARTES :

- Adm générale : 142 délégués

CABB : 98 délégués – Tulle AGGLO : 4 délégués (GEMAPI) – CCPU : 24 délégués – CCPLP : 12 délégués – Chamboulive : 2 délégués – Pierrefitte : 2 délégués

- GEMAPI : 138 délégués

CABB : 98 délégués ; Item 1-2-8-12 –  
Tulle AGGLO : 4 délégués ; Items : 1-2-5-8  
CCPU : 24 délégués ; Items : 1-2-5-8-12  
CCPLP : 12 délégués ; Items : 1-2-5-8-12

- Opération Aménagements : 126 délégués

CABB : 98 délégués – Communes : 28 délégués : Chamboulive, Condat-Sur-Ganaveix, Espartignac, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Meilhards, Orgnac-Sur-Vézère, Perpezac-Le-Noir, Pierrefitte, Saint-Ybard, Salon-La-Tour, Uzerche, Vigeois.

- **Sentiers : 30 délégués**

Chamboulive, Donzenac, Espartignac, Estivaux, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Meilhards, Orgnac-Sur-Vézère, Perpezac-Le-Noir, Pierrefitte, Sadroc, Saint-Bonnet-l'Enfantier, Saint-Pardoux-l'Ortigier, Vigeois.

**Sauvegarde du patrimoine :32 délégués**

Donzenac, Espartignac, Estivaux, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Meilhards, Orgnac-Sur-Vézère, Perpezac-Le-Noir, Pierrefitte, Sadroc, Saint-Bonnet-l'Enfantier, Saint-Ybard, Salon-La-Tour, Vigeois, Voutezac.

**Natura 2000 :28 délégués**

Allassac, Cublac, Estivaux, Larche, Mansac, Orgnac-Sur-Vézère, Saint-Pantaléon-de-Larche, Saint-Viance, Saint-Ybard, Ussac, Uzerche, Varetz, Vigeois, Voutezac.

**DELIBERATIONS :**

4. Annulation de la délibération n°2018-11 du 25 juin 2018 « élection du 3ème vice-président »

« En référence au courrier du 27 juillet 2018 reçu de la sous-préfecture de Brive, le président annonce l'annulation de la délibération citée en objet, et par référence à l'article L.5211-2 du CGCT applicable aux syndicats mixtes par envoi de l'article L.5711-1 du même code, dispose que « les dispositions du chapitre II du titre II de la deuxième partie relatives aux maires et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale.

Aussi, le président et les vice-présidents d'un syndicat mixte sont élus au scrutin secret.

Le président fait part des observations du contrôle de légalité et informe les membres du comité syndical de l'annulation de la délibération citée -ci-dessus et demande le retrait.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité. »

5. Election 4 vice-présidents candidatures :

Secrétaire et assesseurs : Mme François JUILLAT, Mme Danielle DUMONT, M. Alain RIGOUX, M. Guillaume PELISSIER, M. Guy COSTE.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 142

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 72

NOMBRE DE VOTANTS : 72

NOMBRE DE POUVOIRS : 3

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 75

« Le président rappelle que par délibération n°2014-08 du 22 mai 2014 « élection membres du bureau et autres » et 2018-02 du 6 février 2018« modification des statuts article 8 » qui arrête le nombre de vice-président à huit.

Mr Jean-Baptiste PEYRAT avait été élu 2ème vice-président, il convient de le remplacer suite à son décès.

Après formulation des candidatures

Mr Jean-Paul AVRIL est candidat aux fonctions de 2ème vice-président

Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets à l'issue duquel

**Mr Jean-Paul AVRIL est élu 2ème vice-président** au 1er tour à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Mr Bernard LONGPRE avait été élu 3<sup>ème</sup> vice-président, il convient de le remplacer suite à sa démission.  
Mr Michel PLAZANET est candidat aux fonctions de 3<sup>ème</sup> vice-président  
Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets à l'issue duquel  
**Mr Michel PLAZANET est élu 3<sup>ème</sup> vice-président** au 1<sup>er</sup> tour à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Par délibération 2018-02 du 6 février 2018, il convient d'élire deux vice-présidents supplémentaires.

Mr Serge BEAUFILS est candidat aux fonctions de 7<sup>ème</sup> vice-président

Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets à l'issue duquel

**Mr Serge BEAUFILS est élu 7<sup>ème</sup> vice-président** au 1<sup>er</sup> tour à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Mme Josiane BRASSAC-DIJOUX candidate aux fonctions de 8<sup>ème</sup> vice-présidente

Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets à l'issue duquel

**Mme Josiane BRASSAC-DIJOUX est élue 8<sup>ème</sup> vice-présidente** au 1<sup>er</sup> tour à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Elle est immédiatement installée dans ses fonctions. »

6. Mise à jour du tableau des effectifs suite à validation CTP du CDG 19 (entités administration générale + GEMAPI)

Ce projet de délibérations qui concernent à la fois les emplois administratifs et techniques recensés, a déjà été présenté au comité syndical de juin 2018, et a reçu approbation du comité technique paritaire du CDG 19. A noter, la mission de Délégué à la protection des données confiée au chargé de communication est caduque du fait de la contractualisation avec le cabinet Themys. Cf. Délibération. Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

7. Autorisation signature président « Répartition d'actif comptable de la communauté d'agglomération du bassin de Brive, vers le SIAV suite à la dissolution de la communauté de communes de Juillac, Loyre Auvézère : autorisation de signature du procès-verbal »

A réception du procès-verbal cité ci-dessus, et des pièces nécessaires, le président demande à l'assemblée l'autorisation de signatures des pièces nécessaires à cette répartition pour régularisation de ce dossier en concertation avec Mr le receveur.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

8. RGPD : proposition de contractualisation et nomination DPD délégué à la protection des données.

- Contact KODEN devis 60€par mois =**720€ HT par an**
- Mutualisation CABB 45€ HT par poste (7 postes x 45€ = 315€ HT)
- Contact agence THEMYS 450€ HT pour l'année 2019 (mise en place de la conformité RGPD 1 fois au démarrage)

Pour l'année 2019 (1<sup>ère</sup> année : 194,25€ HT).

**259€ HT les années suivantes (suivi, assistance, bilan années pleines) (durée du contrat),**

- Désignation du DPD Cabinet THEMYS représenté par M. Bernard Roussely  
Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

#### 9. Indemnités nouveau receveur comptable public

Le président informe les membres de la prise de fonction du nouveau receveur comptable public du SIAV  
Le Comité Syndical,

Décide :

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Georges MERMET.
- Que cette indemnité soit attribuée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et chaque année suivante, pour la durée du mandat et valable jusqu'au changement de comptable.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

#### **IV- OPERATIONS AMENAGEMENTS :**

**DELIBERATION** : report au prochain Comité Syndical

Pour autoriser le président pour signature d'une convention SIAV/DEPARTEMENT pour l'entretien du site du Jargassou.

#### **V- GEMAPI**

**INFORMATIONS :**

#### **10. Situation : programme 2018 : état des lieux, PPGCE, DIG (2018/2020)**

- Cette information a été reçue après le comité syndical, le Conseil départemental a attribué le 14 décembre 2018 une subvention pour les travaux du lot n°2 pour la restauration de la continuité écologique du pont des Baradelles commune de Cosnac à hauteur de 50% soit 3750€

- Mathias Roux, coordinateur de gestion des milieux aquatiques informe des travaux menés en 2018 et présente le projet des travaux régie 2019 qui fait l'objet d'une délibération. D'autres travaux « entreprises » seront programmés courant 2019.
- Le président fait part d'un projet de courrier présenté ce jour, qui sera adressé à toutes les structures exerçant la compétence GEMAPI afin de mobiliser les acteurs financiers, techniques, administratifs, pour un futur programme cohérent.

**DELIBERATION :**

**PROGRAMME PREVISIONNEL ANNUEL DES TRAVAUX REGIE 2019**

**MISSION DE CONSEIL, SENSIBILISATION, ANIMATION ET COMMUNICATION**

Le Président présente le programme des travaux 2019 réalisés en régie qui a été défini et validé dans le cadre du P.P.G.C.E. (Plan Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau).

Ces travaux correspondent à l'année 2 de la prolongation du programme 2013-2020 (arrêtés D.I.G. du 21 août 2013 et du 8 décembre 2017) et correspondent aux items 1, 2, 5, 8 de la compétence GEMAPI et 12 (hors GEMAPI). La dépense régie est estimée en 2019 à **220 500€** en section fonctionnement.

Plan de financement prévisionnel régie : base des dépenses 220 500€ section fonctionnement

	Dépenses Coordinateur de gestion des milieux aquatiques (1ETP)	Dépenses Régie (2 ETP)	Dépense Gestion administrative (1 ETP)
SUBVENTION PREVISIONNELLE AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE (Taux 40 % animation et 0% Travaux)	21 733,33 €	13 057,12 €	3 311,21 €
SUBVENTION PREVISIONNELLE REGION NOUVELLE AQUITAINE	4 253,75 €	10 758,82 €	0 €
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	27 912,92 €	91 084,06 €	48 388,79 €

Dans le cadre de la coordination de gestion, ce programme sera présenté aux collectivités gestionnaires de la GEMAPI sur les bassins versants concernés.

	Dépenses Coordinateur de gestion des milieux aquatiques (1ETP)	Dépenses Régie (2 ETP)		Dépense Gestion administrative (1 ETP)	
		Animation	Travaux	Animation	Travaux
SUBVENTION PREVISIONNELLE AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE. (Taux 50% Animation et 40 % travaux)	27 166,67 €	16 321,40 €	29 247,27 €	4139.02 €	2 632,00 €
SUBVENTION PREVISIONNELLE REGION NOUVELLE AQUITAINE	4 253,75 €	10 758,82 €		0€	
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	22 479,58 €	58 572,51 €		44 928.98 €	

L'aide financière pour la réalisation de ces travaux et missions est sollicitée à une hauteur maximale de 80% (taux maximal non garanti).

Un acompte de 50% du montant prévisionnel de l'autofinancement sera demandé aux EPCI membres en cours d'année N. Cet acompte est calculé sur le coût prévisionnel de la régie pour l'année N.

Le solde sera demandé dès que le coût effectif pour l'année N sera connu.

Le Président demande aux membres du comité syndical :

- d'approuver le programme prévisionnel 2019 pour la régie et la mission de conseil, sensibilisation, animation et communication ;
- de décider sa réalisation ;
- d'approuver le mode de financement ;
- d'approuver le versement d'un acompte de 50% pour l'autofinancement de la régie ;
- à être autorisé à solliciter l'attribution des aides de tous partenaires financiers et de signer les conventions et tous documents y afférents ;

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

## **VI- NATURA 2000**

### **DELIBERATION :**

Avenant à l'acte d'engagement du marché public de prestations de service pour l'animation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze Dordogne » dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics. : Report du délai d'exécution de la mission 2018/2019

Le marché initial (délibération 2016/03) de 3 ans (2016-2019) indique la date du 17 avril 2019 pour la fin de réalisation de la dernière tranche concernant la mission d'animation du DOCOB ; alors que la dernière tranche a été engagée en août 2018 en raison des décalages d'instruction des dossiers de subventions.

« Le président demande au comité syndical l'autorisation au comité syndical de signer avec le CEN Limousin un avenant à l'acte d'engagement prorogeant la date limite au 31 juillet 2019 et toutes pièces nécessaires ».

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

### **INFORMATIONS :**

Situation financière

En 2018, le SIAV a obtenu le versement des subventions :

- FEADER :17 664,68€
- DREAL : 8 299,60€
- L'autofinancement de 2 074,90€ a été demandé aux communes adhérentes le 2 août 2018.

Situation des subventions pour les années 2016 à 2019 :

Année 2016-2017	
Subventions FEADER	25 918€
Subventions DREAL	12 177€
Autofinancement	3 045€

Année 2017-2018	
Subventions FEADER	20 360€
Subventions DREAL	9 565€
Autofinancement	2 391€

➤ Début mission 2018/2019 : 12 août 2019 – subventions attribuées convention en attente -

Année 2018-2019	
Subventions FEADER	20 936€
Subventions DREAL	9 836€
Autofinancement	2 459€

#### VII- QUESTIONS DIVERSES

Le prochain comité syndical aura lieu à Allasac pour le DOB Débat d'Orientation Budgétaire suivi de celui du vote des budgets. La commune de Troche serait candidate pour recevoir le SIAV.

Le président  
Jean-Pierre BERNARDIE

Françoise JUILLAT  
secrétaire de séance


